

# Convergence Associative

Agir pour la réduction des nuisances aériennes en Ile-de-France



Saint-Prix, le 1<sup>er</sup> décembre 2015

## Communiqué de presse

### La Convergence Associative tacle les méfaits du trafic aérien

Dans le « *dossier noir du trafic aérien* », la Convergence Associative, collectif de 174 associations franciliennes, dénonce les contre-vérités véhiculées par les acteurs du transport aérien. La COP21 s'ouvre à Paris sur la plus grande plate-forme aéroportuaire d'affaire en Europe. Mais paradoxalement, le silence est assourdissant sur la contribution du secteur aérien en termes de gaz à effet de serre et sur les mesures urgentes à prendre face au développement annoncé de ce mode de déplacement au niveau mondial.

En 1997, l'article 2.2 du protocole de Kyoto laisse à l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale) le soin de régler la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur. On demande en fait aux compagnies aériennes et à leurs alliés, de trouver la solution. « *On ne résout pas les problèmes avec les modes de pensée qui les ont engendrés* » disait Albert Einstein.

La Convergence Associative s'étonne des privilèges dont bénéficie l'aviation civile. Le trafic aérien se développe en effet grâce à une fiscalité des plus attractives ; aucune taxe sur le carburant, TVA nulle sur les billets internationaux, subventions diverses aux aéroports, aux compagnies, et constructeurs d'avions... Tout contribuable, voyageur aérien ou non, participe financièrement à ce développement, si bien que le nombre de passagers utilisant ce mode de transport a triplé depuis 1990.

Le puissant lobby aérien tente de minimiser l'évaluation de son impact qu'il chiffre à 2% des émissions globales de la planète, celles du CO<sub>2</sub>. Mais si on tient compte des autres gaz à effet de serre, des émissions en altitude, des études du GIEC, des effets amont et aval, on est plus proche de 10% que des 2% annoncés. Le rapport Giblin publié en 2007 envisage un triplement des émissions de gaz à effet de serre de l'aviation entre 1990 et 2050. 2050 c'est également la cible de l'objectif facteur 4, diviser par 4 nos émissions pour tenter de rester dans l'augmentation de température de la planète de 2°C.

A l'examen de ces quelques chiffres, on comprend vite l'incompatibilité d'une politique du laisser-faire, celle en vigueur depuis l'essor de l'aviation commerciale, avec une véritable stratégie de lutte contre le dérèglement climatique. En dehors de l'influence de l'aviation sur le climat, le dossier de la Convergence Associative dénonce les mensonges du lobby sur les émissions locales impactant lourdement notre santé, les impostures sur les créations d'emplois du secteur, les promesses fallacieuses censées aboutir à une aéronautique respectueuse de la qualité de vie des franciliens.

Il est urgent d'agir, faute de quoi le transport aérien pourrait bien devenir le plus gros contributeur en termes de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, mettant en échec l'objectif facteur 4.

Contact            Patric Kruissel 06 08 04 28 25  
                         Luc Offenstein 06 82 10 32 04